

RECOMMANDATION UIT-R TF.536-2

Notations à utiliser pour désigner les échelles de temps

(Question 101-7)

(1978-1998-2003)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que, pour désigner les échelles de temps, des notations indépendantes de la langue ont été introduites;
- b) que la 14^{ème} Conférence générale des poids et mesures (CGPM), qui s'est tenue en 1971, a défini le Temps atomique international avec la désignation TAI;
- c) que la 15^{ème} Conférence générale des poids et mesures, qui s'est tenue en 1975, a recommandé l'emploi du Temps universel coordonné avec la désignation UTC;
- d) que le Comité consultatif du temps et des fréquences (CCTF), dans sa Recommandation CCTF 3 (2001), fournit des précisions sur la signification de la lettre «k» dans UTC(k) et TAI(k);
- e) que, dans sa Recommandation CCTF 3 (2001), le CCTF demande à l'UIT-R d'examiner l'adoption de la nomenclature TAI(k),

recommande

1 que, pour toutes les catégories de temps atomique, on utilise dans toutes les langues les notations ci-après, qui sont cohérentes avec TAI:

TAI: Temps atomique international élaboré par le Bureau international des poids et mesures (BIPM);

TA: Temps atomique; variable de temps qui peut être réalisée à partir d'une transition atomique ou moléculaire;

TA(k): échelle de temps atomique, réalisée par l'institut «k»;

TAI(k): échelle de temps réalisée par l'institut «k» et définie par la relation $TAI(k) = UTC(k) + DTAI$, où DTAI est le nombre de secondes intégrales spécifié par l'International Earth Rotation Service (IERS) comme étant la différence entre UTC et TAI;

2 que, pour toutes les catégories de Temps universel, on utilise dans toutes les langues les notations ci-après, qui sont cohérentes avec UTC:

UT: Temps universel;

UTC: Temps universel coordonné; cette échelle de temps est élaborée par le BIPM et l'IERS, selon la Recommandation UIT-R TF.460;

UTC(k): échelle de temps réalisée par l'institut «k» et maintenue en concordance étroite avec UTC, le but étant de rester dans l'intervalle ± 100 ns, conformément à la Recommandation S5 (1993) du Comité consultatif pour la définition de la seconde.

NOTE 1 – TAI et UTC sont évalués a posteriori; on peut les obtenir uniquement par voie de corrections (publiées par le BIPM) appliquées à des échelles de temps existantes (réalisées), telles que TA(k) ou UTC(k), y compris par extrapolation.

NOTE 2 – On trouvera les références pour la notation des instants et des différences entre échelles de temps dans la Norme 8601:1988 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

NOTE 3 – L'institut «k» désigne tous les instituts qui participent avec le BIPM à la formation de TAI. Il s'agit d'instituts nationaux de métrologie et de laboratoires désignés qui sont parties à l'Accord de reconnaissance mutuelle du Comité international des poids et mesures (CIPM) ainsi que d'autres instituts et observatoires des Etats Membres de la Convention du mètre et d'associés de la CGPM officiellement désignés pour maintenir des échelles de temps à des fins scientifiques, de navigation ou astronomiques.
